

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 1796)

Adopté

N° CF23

AMENDEMENT

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« arrête »

le mot :

« fixe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.